

## Theratechnologies confirme sa décision d'aller de l'avant avec le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH) en VIH

Juin 17, 2019

MONTRÉAL, 17 juin 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies Inc. (Theratechnologies) (TSX: TH) a annoncé aujourd'hui qu'elle ira de l'avant avec le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique ("NASH") chez les personnes vivant avec le VIH.

Cette décision découle des données récemment divulguées et issues d'une étude financée par le *National Institutes of Health*, dirigée par le Dr Steve Grinspoon, laquelle fut menée au *Massachusetts General Hospital*, au *Harvard Medical School* et au *National Institutes of Health*.

L'étude conclut que seulement 10,5% des patients dans le groupe de la tésamoréline ont connu une progression de fibrose hépatique comparativement à 37,5% chez les patients recevant un placebo ( $p=0,04$ ).

De plus, le taux de gras hépatique chez les patients traités avec la tésamoréline a diminué de 32% alors qu'il a augmenté de 5% chez les patients ayant reçu un placebo, comparativement aux données de départ, ( $p=0,02$ ), représentant une réduction relative de 37% du gras hépatique. De plus, 35% des patients dans le groupe de la tésamoréline sont retournés à des valeurs de gras hépatique inférieures à 5%, comparativement à seulement 4% des patients dans le groupe placebo ( $p=0,007$ ).

« Le développement de la tésamoréline pour le traitement du NASH chez les personnes vivant avec le VIH se justifie autant d'un point de vue scientifique que commercial. La tésamoréline est le seul traitement potentiel pour le NASH-VIH à un stade avancé de développement. De plus, l'expérience acquise auprès de 7 000 patients déjà traités pour la lipodystrophie confirme qu'il s'agit d'un traitement sécuritaire et bien toléré. Les études marchés préliminaires nous indiquent que le NASH affecte entre 100 000 et 300 000 personnes vivant avec le VIH aux États-Unis seulement et que la population de patients de l'Union européenne est d'une taille comparable, » a déclaré Luc Tanguay, président et chef de la direction, Theratechnologies inc.

Le développement de la tésamoréline pour le NASH-VIH sera effectué en ayant recours à une nouvelle formulation protégée par un brevet valide jusqu'en 2033 aux États-Unis et jusqu'en 2034 dans les principaux marchés européens.

« La prochaine étape sera de valider notre étude clinique de phase III avec la *Food and Drug Administration* et l'Agence européenne des médicaments. Compte tenu de l'efficacité observée jusqu'à présent et du profil d'innocuité d' *EGRIFTA<sup>MD</sup>*, nous croyons que la taille de l'étude clinique sera plus modeste en comparaison aux études requises pour des traitements expérimentaux dans la population en général, réduisant de ce fait le temps et les investissements associés avec le développement de la tésamoréline pour le NASH-VIH, » a commenté Dr Christian Marsolais, vice-président sénior et chef de la direction médicale, Theratechnologies inc.

Toutes les informations et commentaires formulés par la direction de Theratechnologies durant un appel-conférence tenu plus tôt aujourd'hui seront disponibles sous peu sur le site web de la Compagnie au [www.theratech.com](http://www.theratech.com).

### À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) est une société pharmaceutique spécialisée répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir auprès des patients infectés par le VIH un mode de vie sain et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au [www.theratech.com](http://www.theratech.com) et sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Informations prospectives

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et des informations prospectives, collectivement « informations prospectives » au sens de la législation en valeurs mobilières en vigueur qui reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur l'information dont celle-ci dispose présentement. Vous pouvez identifier les énoncés prospectifs par l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs présents dans ce communiqué de presse incluent, notamment, les déclarations quant aux effets de la tésamoréline sur la progression de la fibrose et sur le développement futur de la tésamoréline.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et sont sujets à des risques et incertitudes dont plusieurs sont hors de la volonté de Theratechnologies et pourraient entraîner un écart marqué entre les résultats réellement obtenus et ceux exprimés, expressément ou implicitement, par de tels énoncés prospectifs. Ces hypothèses incluent, notamment, que tous les patients traités avec la tésamoréline obtiendront des résultats similaires à ceux mentionnés aux présentes et que la tésamoréline sera développée pour le traitement du NAFLD-NASH.

Les risques et incertitudes incluent, notamment, le risque que les résultats diffèrent d'un patient à l'autre et que nous ne soyons pas en mesure de développer la tésamoréline pour des raisons de coûts ou des obligations réglementaires.

Les investisseurs éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 20 février 2019 pour connaître les autres risques et incertitudes liés à nos activités. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personne-ressource :

Denis Boucher  
Vice-président, Communications et Affaires corporatives  
514-336-7800